Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le 09/10/2026
ID : 081-200034056-20261006-D2026_103-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 6 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six et le six octobre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine VALERO.

PRESENTS : MMES AJCHENBAUM - BONNASSIEUX - MM COMBET - CURETTI - LAROCHE - ROMERO-BESEGHER - VIALA D. - MMES BERBIE - GELIS (Suppléante) - NERIN - LAFON - VIGNOLES - MM ALBERT C. - AYRAL - BARBERA - BAZART - BLANQUET - DAGUZAN - FAU - GARDELLE - LENCOU - MARMOITON - MASSIES - MAUREL - MAURIES - MONTAGNE - MOULET - OURCET - PECH - PUECH - RIGAUD (Suppléant) - RAUL - VANDENDRIESSCHE.

N° 2026/103

Objet : Finances : Budget Principal - Décision Modificative n°2

Madame la Présidente informe les membres de l'Assemblée que suite à la réalisation de travaux en régie, il convient de corriger les écritures via une décision modificative. Ainsi, il est nécessaire de procéder à des virements de crédits, comme suit :

	Recette		Dépense	
	Chapitre - Article	**Somme**	**Chapitre - Article**	**Somme**
INVESTISSEMENT			040 - 2313	3 000 €
			23 - 2313 (073)	- 11 500 €
			20 - 202	8 500 €
FONCTIONNEMENT	042 - 722	3 000 €		
			011 - 60622	3 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :
- approuve la décision modificative n°2 du Budget Principal prévoyant des virements de crédits, conformément au tableau ci-dessus,
- autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

La Présidente,
Christine VALERO

COMMUNAUTE DE COMMUNES SERVIES LAUTREC LAUTRECOIS-PAYS D'AGOUT

Le secrétaire de séance,
Jérôme OURCET

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr.